

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2023

Le **17 Octobre 2023**, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 09 Octobre 2023, s'est réuni à la Mairie d'Echiré, sous la présidence de Madame Nathalie LALLEMAND, Vice-présidente déléguée du CCAS.

Présents : Nathalie LALLEMAND, Mathieu BÉRARD, Julie MÉNARD, Jacqueline GATTEPAILLE, Annie AUGER, Martine CANTET, Claudine CHAUSSADE, Marie-Claire RAIMOND.

Absente excusée : Sylvie AULIVIER (donne pouvoir à Nathalie LALLEMAND)

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Marie-Claire RAIMOND

Le quorum étant atteint, la Vice-présidente déléguée du CCAS déclare la séance ouverte à 18h30.

1-Compte rendu du 12 septembre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1-Affectation du résultat de clôture 2022

Le Conseil administration, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget autonome du C.C.A.S., lors du Conseil d'administration du 28 mars dernier, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2022 présente:

en section de fonctionnement:

un excédent de : 8 770,72 €

en section d'investissement:

un excédent de : 820,02 €

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat:

- au compte "report à nouveau" (compte 002), la somme de 8 770, 72 € pour le solde de fonctionnement;
- au compte "report à nouveau" (compte 001), la somme de 820,02 € pour le solde d'investissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

2-Budget supplémentaire 2023

La Vice-présidente soumet à l'assemblée le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2023 comme suit:

Fonctionnement :

Dépenses : 8 770,72 €

Recettes : 8 770,72 € dont 8 770,72 € d'excédent de fonctionnement reporté

Investissement :

Dépenses : 820,02 €

Recettes : 820,02 € dont 820,02 € d'excédent de fonctionnement reporté

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir délibéré, d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 tel que présenté.

Ce budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

3-Bail 413 Rue des écoles

Madame la Vice-présidente déléguée informe le conseil d'administration que le CCAS doit prendre à bail le logement social sis 413 Rue des Écoles.

Le bail commencera à courir à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée d'un mois.

Les crédits nécessaires au paiement du loyer de 388,11 € dont 311,55 € de loyer et 76,56 € de charges seront inscrits au chapitre 011 du budget supplémentaire 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir délibéré, de :

- donner son accord pour la location du logement social précité,
- d'autoriser Madame la Vice-président déléguée à signer tous documents afférents.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

4-Allocation vétéranse pompier 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (P.F.R.) est un régime qui garantit à chaque sapeur-pompier volontaire ayant accompli 20 ans de service effectif une rente annuelle complémentaire versée après cessation d'activité à partir de 55 ans.

A ce jour, quatre anciens sapeurs-pompiers volontaires échiréens ont rempli ces mêmes conditions avant l'instauration de la P.F.R.

Afin de valoriser cet engagement passé, il est proposé d'allouer 100 € pour chacun d'entre eux.

La Vice-Présidente déléguée propose au Conseil d'Administration, le versement d'une somme de 400 € au titre de l'Allocation Vétérance Pompiers pour l'année 2023.

Cette somme sera mandatée au chapitre 65 du budget C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

5-Aide sociale

La Vice-présidente déléguée informe l'assemblée de la demande d'aide financière d'une administrée.

La Vice-présidente déléguée, compte tenu de la situation difficile de l'intéressée, propose au Conseil d'Administration d'apporter une aide financière exceptionnelle **en participant à hauteur de 250 €** au règlement des factures de cantine et d'accueil périscolaire de ses enfants émises par la Ville de Niort 1 Place Martin Bastard 79000 NIORT (montant total de la dette 866,73 € TTC.).

Cette aide sera versée directement à la Ville de Niort 1 Place Martin Bastard 79000 NIORT.

Cette somme sera mandatée au chapitre 65 du budget C.C.A.S. 2022

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité.

6- Suivi et compte rendu des dossiers en cours

Remplacement des membres démissionnaires du conseil d'administration :

Madame Claudine MASSÉ (représentante du Secours Populaire de Niort) a démissionné le 31 août 2023. L'équipe de l'annexe du Secours Populaire d'Échiré a été sollicitée pour proposer un bénévole comme membre non élu souhaitant siéger au conseil d'administration du CCAS. Nous sommes à ce jour dans l'attente de leur réponse.

Pour faire suite à la démission de Madame Jeanne GOURMAUD (démission en mars 2023), nous sommes toujours à la recherche d'une personne proposée par un organisme œuvrant pour les retraités.

Élection d'un(e) Vice-président(e) délégué(e) – circulaire du 09 octobre 2023 :

La circulaire sus nommée indique qu'il doit être procédé au sein du conseil d'administration à l'élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e). Ce dernier n'est pas obligatoirement un élu du conseil municipal. Le présent point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

Goûter des aînés :

Martin CANTET a eu l'occasion d'apprécier la prestation d'animation musicale de Jacky POINOT, chanteur de variétés avec un répertoire adapté aux personnes âgées. Celui-ci propose une prestation de 350 €. Les membres du conseil d'administration sont intéressés et donne leur accord. La date envisagée est le Samedi 6 avril 2024 de 14 à 18 heures. Il convient de s'assurer de la disponibilité de la salle La Baratte.

Endettement et précarité d'une administrée :

La Vice-présidente informe de la situation de cette administrée. La Vice-présidente a rendu visite à cette dernière en présence de son petit-fils. Une grande fragilité de cette administrée de 87 ans est à noter. Nous regrettons que ni la personne concernée, ni sa famille n'envisagent un déménagement vers une structure adaptée au vu de sa santé. La personne bénéficie à ce jour du portage des repas depuis

de nombreuses années. Une infirmière vient lui administrer ses médicaments tous les jours et une aide-ménagère vient une heure et demi par semaine. Le problème de l'endettement a été abordé avec son petit-fils.

Mise à disposition de logement :

Face aux difficultés pour une famille de 6 personnes à trouver un logement, une prolongation de mise à disposition du logement communal était en cours jusqu'au 1^{er} octobre 2023. La famille a pris à bail un logement social au Clou Boucher à Niort (appartement T5 au 4^{ème} étage sans ascenseur) à partir du 12 octobre 2023. Le loyer est dû jusqu'au 15 octobre 2023.

DONNEZ PRENEZ – octobre 2023 :

Dans le cadre de la semaine du développement durable, qui a lieu début octobre 2023, une action dite « DONNEZ PRENEZ » est programmée, ayant pour objet la réutilisation d'objets en bon état. Elle consiste à un recueil de dons d'équipements domestiques ou d'objets en bon état au cours de deux après-midis en séances de « DONNEZ », et une mise à disposition gratuite de ces dons lors de la séance de « PRENEZ ».

Des bénévoles ont été sollicités pour la mise en œuvre de ce projet. Le CCAS n'est pas resté indifférent à ce projet qui peut permettre à des personnes dans le besoin de bénéficier de matériel en bon état gratuitement. 6 membres du CCAS ont répondu présents.

Deux séances de «DONNEZ » auront lieu à la Baratte les 3 et 5 octobre après-midi. Une séance de « PRENEZ » a eu lieu le Samedi 7 octobre après-midi à La Baratte.

Cette action a été réalisée en collaboration avec les Communes de Saint-Gelais et Saint-Maxire.

Environ 250 personnes sont venues à la séance de « PRENEZ » le Samedi 7 octobre dernier. Sur un apport d'objet (vêtements, vaisselle, décoration...) de 1 200 kg, il est resté environ 300 kg d'objets sous forme d'un faible volume. Les produits restants ont été donnés au Secours Populaire. Il est à noter la bonne réussite de cette action.

Le prochain conseil d'administration proposé : le **Mardi 14 novembre 2023 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Vice-présidente déléguée du CCAS,



Nathalie LALLEMAND

Le secrétaire de séance,

Marie-Claire RAIMOND